

Bilan / Orientations / Propositions

L'apprentissage dans
l'enseignement supérieur

Le développement de la formation par l'apprentissage dans l'enseignement supérieur représente un enjeu et un défi importants pour l'Île-de-France. Un rapport de la commission de l'Éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche du CESER en dresse l'état des lieux en Île-de-France, trace un certain nombre d'objectifs et de perspectives pour son développement et avance des propositions. Car les Régions, par les compétences qu'elles détiennent en matière d'apprentissage et les financements qu'elles apportent, jouent désormais un rôle essentiel dans l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Voie de formation à part entière, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur a connu un développement rapide depuis la loi du 23 juillet 1987. Elle accorde aux étudiants de cette filière le statut d'apprenti et ainsi, le droit de percevoir une rémunération et d'enrichir leur formation par une expérience en entreprise. L'apprentissage est une formation en alternance qui apporte au jeune, une formation et une expérience professionnelle lui donnant ainsi les meilleures chances d'intégration dans la vie active. L'extension de l'apprentissage à l'enseignement supérieur a contribué à changer son image.

Connaître pour comprendre la dynamique actuelle de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et définir ce que pourrait être une politique régionale, tel est l'objet de ce rapport, sans oublier les termes de l'article 1^{er} de la loi de juillet 1992 relative à l'apprentissage et à la formation

professionnelle : l'apprentissage « concourt aux objectifs éducatifs de la nation ».

Une voie de formation professionnelle revalorisée

Les apports et les qualités de la « pédagogie de l'alternance » sont régulièrement soulignés. L'apprentissage s'inscrit par définition dans ce cadre. Autrefois réservé aux formations

la réalité est plus complexe qu'il n'y paraît. Valorisé avec l'essor du supérieur, l'apprentissage est devenu, pour les étudiants qui le choisissent, un moyen d'insertion « quasi assuré ».

Pour les pouvoirs publics, l'apprentissage devient ainsi l'un des leviers de la politique d'emploi en faveur des jeunes. L'Etat, dès 2004, s'est engagé

“ **Au cours des 10 dernières années les effectifs des apprentis du supérieur ont plus que doublé, tant au niveau national qu'au niveau régional.** ”

pré-baccalauréat, l'apprentissage contemporain n'est plus seulement développé dans les niveaux IV et V (cf. tableau page 2) mais s'est également étendu à l'enseignement supérieur.

Ainsi tout concourt à en faire une voie de formation professionnelle revalorisée. En fait,

délibérément sur des objectifs quantitatifs (500 000 apprentis en 2009 au plan national). Les grandes entreprises participent à cette volonté gouvernementale en signant une charte, mais les PME et les TPE (Très Petites Entreprises) restent les principaux employeurs des

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur

apprentis et pas seulement dans les niveaux pré-baccalauréat.

Cependant, nombre d'observateurs s'interrogent sur la pertinence d'une dynamique qui, selon eux résulte en grande partie de l'évolution du statut de l'apprenti, de mesures fiscales incitatives pour les employeurs et du subventionnement par les Régions des premières années de vie active de jeunes du supérieur, via l'apprentissage.

L'implication de la Région

La Région Ile-de-France s'est fortement impliquée au cours des dernières années pour favoriser le développement de l'apprentissage dans le supérieur. Elle visait 100 000 jeunes dans les CFA en 2010.

Un développement progressif et continu

– En 2008-2009 l'apprentissage représente :

- 4% des effectifs de l'enseignement supérieur français, (97 521 apprentis).
- 1,6% des étudiants dans les universités (22 800 apprentis)
- 17% des jeunes dans les STS (47 249 apprentis)

– Sur les 97 521 apprentis du supé-

rieur en France, 1 sur 3 est francilien
– Le poids des niveaux II et I (Licence, maîtrise et au-delà) est plus important en Île-de-France qu'au niveau national

– Les apprentis franciliens préparant un diplôme post bac (31 800) représentent 42% des inscrits en apprentissage en Île de France (75 200).

– Au cours des 10 dernières années les effectifs des apprentis du supé-

rieur ont plus que doublé, tant au niveau national qu'au niveau régional. La croissance de l'apprentissage est presque entièrement due au supérieur.

Des financements conséquents

• La Région a consacré 293 millions d'euros pour l'apprentissage en 2009 dont :

- 219 millions pour le fonctionnement des CFA
- 74 millions pour la prime régionale versée aux employeurs

• les dépenses de la Région s'élevaient en moyenne à 2 792 euros par apprenti (hors primes) avec d'importantes disparités selon les filières de formation.

• durant l'année 2008, les CFA ont collecté 273 millions d'euros de taxe d'apprentissage.

Un coût par apprenti de moins de 6 000 € dans les niveaux V et de près d'une fois et demi plus élevé dans les niveaux I

De grandes disparités de coûts dans les niveaux I et IV, et en préapprentissage

Le coût de la formation

Les coûts de formation qui s'élèvent ou dépassent 15 000 € pour 79 sections sur les 2 816 existantes (tous

Les niveaux de qualification

- Niveau V : CAP ou BEP.
- Niveau IV : Bac général, Bac professionnel (Bac pro), Brevet de Technicien (BT) ou Brevet Professionnel (BP).
- Niveau III : Brevet de Technicien Supérieur, Diplôme Universitaire de Technologie, ou diplôme de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, DEUST,) (bac+2)
- Niveau II : Licence (bac+3), maîtrise ou master 1 (bac+4).
- Niveau I : Master 2, Diplôme d'ingénieur, etc. (bac+5)
- Lorsqu'une personne est sortie de l'école sans avoir dépassé le niveau collège, ou la première année d'un CAP ou BEP, on dit qu'elle est sans qualification.

Répartition des apprentis du supérieur selon le niveau de formation (en 2008-2009)

	Universités	STS	Ingénieurs	Autres Ens.sup	TOTAL
Effectifs des étudiants*	1 383 947	234 164	114 086	501 965	2 234 162
Effectifs des apprentis**	22 801	47 249	10 279	17 192	97 521
Total	1 406 768	281 413	124 365	519 157	2 331 683
%	1,6 %	17 %	8 %	3 %	4 %

* Année universitaire 2008-2009

** Au 1^{er} janvier 2009

Source : Enquête 51
Repères et références statistiques (RERS)

niveaux confondus).

Globalement, le coût de formation par apprenti est plus élevé dans la production que dans les services

Le coût moyen de formation d'un apprenti de niveau I non seulement est le plus élevé mais c'est aussi celui qui a le plus augmenté entre 2006 et 2008 : le niveau II a également vu son coût moyen de formation par apprenti augmenter mais deux fois moins vite que le niveau I.

Le coût moyen de formation d'un apprenti de niveau III a baissé de 5,2 % entre 2006 et 2008, mais il reste encore supérieur au coût moyen pour un apprenti de niveau II.

Globalement, les niveaux III et I ont des coûts moyens de formation par apprenti les plus élevés. De plus, ils présentent le plus grand nombre de sections dont le coût par apprenti est supérieur à 15 000 €.

Trois diplômes concentrent près de 60 % des apprentis du supérieur : les BTS (30,4 %), les Master pro (14,2 %) et les licences pro (13,9 %). Les ingénieurs représentent moins de 10 % des apprentis du supérieur (9,8 % exactement) et les DUT ne représentent que 6,1 % de la population apprentis du supérieur.

Les diplômes proposés par les CFA franciliens couvrent trois domaines de formation : la production, les services et le domaine disciplinaire. Au cours de l'année 2009-2010, les 76 760 apprentis franciliens étaient répartis de la façon suivante : 44 120 jeunes dans le domaine des services, soit 57 % des apprentis, 31 215 jeunes dans le domaine de la production, soit 41 % des apprentis, 1 425 jeunes dans le

domaine disciplinaire, soit 2 % des apprentis.

L'état des lieux de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur conduit aux problématiques suivantes :

- Le contexte national va conduire à une augmentation du nombre de jeunes dans l'enseignement supérieur d'une part et dans l'apprentissage d'autre part :

- au sein de l'Union européenne, la France s'est engagée sur un niveau général de formation de 80% d'une classe d'âge au niveau IV et 50% de cette classe d'âge au niveau II.

“ L'État s'est fixé l'objectif de 800 000 apprentis en France contre moins de 500 000 actuellement. ”

- le ministère de l'Education nationale organise une large orientation des jeunes collégiens vers les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels. Cela amène mécaniquement un nombre croissant de jeunes à des études supérieures.

- l'État s'est fixé l'objectif de 800 000 apprentis en France contre moins de 500 000 actuellement.

Face à cette évolution, la Région Île-de-France doit, de façon volontariste, développer dans le supérieur la voie professionnelle et particulièrement l'apprentissage afin, tout en conservant sa position de tête par rapport aux autres régions, de permettre à chaque jeune des choix professionnels qui correspondent à ses ambitions et à ses capacités.

Les propositions du CESER

Le CESER soutient le développement de l'apprentissage dans le supérieur en Île-de-France et souhaite qu'il concoure à la démocratisation de l'accès aux études supérieures en complémentarité avec les autres voies de formation et de professionnalisation.

- s'agissant du financement de l'apprentissage, le CESER :

- tient à souligner que les choix budgétaires de la Région ne devraient pas conduire à affaiblir ses interventions dans ses domaines de compétence propre, notamment en matière de formation professionnelle.

- s'interroge sur les évolutions en cours et s'inquiète des perspectives de financement qui se dessinent dans le budget 2011. Il estime que le développement quantitatif des contrats d'alternance implique d'augmenter le montant global des financements.

- tout en reconnaissant la nécessité de soutenir l'apprentissage pour les niveaux V et IV, souhaite que le Conseil Régional ne néglige pas les niveaux III, II et I de formation.

- recommande que le barème des subventions de fonctionnement à l'apprentissage soit réévalué régulièrement pour tous les niveaux de formation. En effet, le rapport-cadre sur l'apprentissage voté le 7 avril 2011 par le Conseil régional ne prévoit aucune augmentation pour les niveaux du supérieur alors que ceux-ci n'ont pas été réévalués depuis plus de dix ans.

- constate également une distorsion entre les subventions et le coût réel de la formation de l'apprentissage au détriment des formations de niveaux III de l'industrie, alors que ces niveaux (BTS et DUT) sont les cibles d'emplois les plus recherchées des PME-TPE.

Les propositions du CESER

- Aussi, invite-t-il la Région à réviser ses dispositifs, d'autant qu'elle se donne pour objectif la réindustrialisation du territoire.
- reste attaché à la distinction entre apprentissage et contrats de professionnalisation, du fait de leur mode principal de financement : Région pour le premier, organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour les seconds.
- Le CESER encourage le développement des filières en apprentissage dans les CFA et recommande que les titres certifiés inscrits au RNCP - Répertoire national de la certification professionnelle (titres professionnels, bachelors, titres consulaires...) qui existent aux trois niveaux III, II et I, mais sont encore trop peu connus des jeunes, soient développés et mis en valeur dans les formations en apprentissage.
- Le CESER considère que le développement de formations supérieures par l'apprentissage doit aller de pair avec l'organisation d'un appui à l'innovation pédagogique renforçant l'articulation entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur. Il recommande que le niveau III (BTS, DUT, titres) soit développé en priorité au sein de l'apprentissage dans le supérieur et constate que le développement de l'apprentissage dans le supérieur, grâce à son effet d'entraînement, a contribué à valoriser cette voie de formation. Il recommande d'encourager le développement de l'apprentissage dans les Grandes Ecoles.
- Le CESER recommande à la Région et à la commission des titres d'ingénieurs (CTI) d'autoriser les formations en apprentissage en dernière année d'école d'ingénieur comme c'est le cas pour les licences et les masters professionnels.
- Le CESER considère que le développement de l'apprentissage dans le supérieur appelle entre autres une clarification des responsabilités des différents acteurs concernés qu'il s'agisse de l'État, des régions, des entreprises et autres « partenaires sociaux ».
- Une telle démarche devra s'inscrire dans une vision prospective afin d'identifier, dans le cadre d'un partenariat associant l'ensemble des acteurs concernés, l'évolution de l'emploi, des métiers, des qualifications et des formations.
- Cela suppose, dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP), un affichage clair d'enjeux et d'objectifs régionaux par filières et par types d'activités assortis d'engagements financiers, afin de déboucher sur un projet régional mobilisateur répondant aux attentes et aux aspirations des jeunes et des entreprises.